



*pour une planète vivante**



IUCN
The World Conservation Union



Port-Cros Parc National
Porquerolles
Conservatoire
Botanique National
Méditerranéen



CENTRE FOR
Mediterranean
COOPERATION

DECLARATION DE PORT-CROS

Le réseau des Gestionnaires d'Aires Marines Protégées de Méditerranée - MedPAN, le Parc National de Port-Cros et le WWF-France, coordinateur du réseau, ont organisé du 24 au 27 octobre 2007 sur l'île de Porquerolles (France) la 1^{ère} Conférence du Réseau des Aires Marines Protégées de Méditerranée, en partenariat étroit avec le Centre d'Activités Régional pour les Aires Spécialement Protégées (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). La Conférence a rassemblé plus de 110 experts de la conservation marine, issus des organismes de gestion des Aires Marines Protégées (AMPs) de Méditerranée, des différents gouvernements du pourtour méditerranéen, des organisations non gouvernementales, intergouvernementales et internationales, du Comité National des Pêches français, ainsi que de la communauté scientifique. Les participants ont souhaité rédiger cette Déclaration en vue de promouvoir le développement de mesures à même d'améliorer les niveaux de protection et de conservation de la Mer Méditerranée.

La Méditerranée présente un patrimoine environnemental unique au monde, de par sa biodiversité, son niveau élevé d'endémisme et ses caractéristiques spécifiques. Au fil des siècles, les interactions entre l'homme et les ressources naturelles ont été la source d'impacts environnementaux croissants. Aujourd'hui, la perte de biodiversité est évidente et, sur l'ensemble du pourtour méditerranéen, un certain nombre de menaces à évolution rapide mettent en cause la survie de nombreuses espèces, de leurs habitats et du fonctionnement des écosystèmes auxquels elles appartiennent.

Afin de protéger le milieu marin, la plupart des gouvernements de la planète a reconnue l'utilité des aires marines protégées et s'est engagée à créer et gérer un réseau cohérent d'ici 2012 (Sommet Mondial du Développement Durable, Johannesburg, 2002) et à protéger efficacement au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète d'ici 2010 (Convention sur la Diversité Biologique, 2004).

Au niveau régional, l'adoption puis l'entrée en application du nouveau protocole concernant les Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique en Méditerranée, sous l'égide de la Convention de Barcelone, a incité les Parties Contractantes à promouvoir la création d'Aires Spécialement Protégées, fournit un cadre légal pour la création d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne et propose des lignes directrices et des outils en ce sens. Les états européens se sont, de plus, engagés dans la mise en place du réseau Natura 2000.

Comparée au milieu terrestre, l'application du concept de protection de l'espace marin est une démarche plus récente et, par conséquent, plus limitée qui connaît quelques difficultés spécifiques. Ces facteurs nuisent aujourd'hui à son développement, en dépit des avancées déjà observées tout au long de la seconde moitié du XX^{ème} siècle jusqu'à nos jours en matière de protection, de conservation et de restauration des écosystèmes marins.

Spécifiquement:

- Certaines AMPs ne satisfont pas complètement aux objectifs fondamentaux de la conservation de la biodiversité.
- La couverture actuelle des AMPs est insuffisante notamment en Haute Mer et dans certaines régions géographiques.
- L'implication des autorités locales, dans la mise en oeuvre et la gestion des aires protégées, reste souvent insuffisante.
- Les AMPs de Méditerranée ne sont pas créées et gérées pour accroître la résilience écologique des écosystèmes face aux défis globaux tels que le changement climatique et les espèces envahissantes.

Les participants à la Conférence recommandent à toutes les parties concernées de promouvoir la collaboration et les actions pour :

1. Créer un réseau écologique cohérent, représentatif et efficacement géré d'AMPs en Méditerranée d'ici 2012, afin de stopper la perte de la biodiversité et atteindre les objectifs de conservation fixés ;
2. Etablir des plans d'action visant à résoudre les problèmes actuels et à développer des techniques adaptées qui permettent d'optimiser la préservation de cet immense patrimoine naturel méditerranéen et de favoriser le développement harmonieux des communautés qui y vivent, en assurant la mise à disposition des moyens financiers et humains adéquats pour les mettre en œuvre ;
3. Communiquer plus activement sur la valeur des services fournis par le milieu marin méditerranéen, l'importance des enjeux liés à sa conservation et le rôle prépondérant des AMP en ce qui concerne l'amélioration des moyens d'existence et le renforcement de la capacité d'adaptation des communautés locales sur le long terme ;
4. Associer plus étroitement et plus efficacement les gestionnaires d'AMPs, le réseau MedPAN, les responsables politiques, la communauté scientifique, les administrations publiques compétentes, les organisations nationales, régionales et internationales, non gouvernementales et intergouvernementales, les usagers de façon à favoriser l'échange d'information et de données, le partage des responsabilités et à promouvoir une collaboration efficace de l'ensemble de ces acteurs afin d'atteindre l'objectif 2012 ;
5. Promouvoir la collaboration Nord-Sud et Est-Ouest à travers la Méditerranée, le partage des connaissances et des expériences, et identifier les actions permettant de renforcer l'efficacité de la gestion des AMPs ;
6. Renforcer la recherche, améliorer la connaissance et l'information concernant les espèces, les habitats et les paysages de la mer Méditerranée qui ne sont pas suffisamment étudiés et protégés afin d'entreprendre une analyse régionale complète qui guidera les activités de conservation en mer Méditerranée ;
7. Améliorer les structures de gouvernance, les mécanismes de financement et les cadres légaux aux niveaux international, national et/ou local qui contribuent à établir et faire fonctionner un réseau représentatif d'AMPs en Méditerranée.

Déclaration adoptée à l'unanimité le 26 octobre 2007